Pour plus d'information

- Conseil Citoyen : conseil.citoyen.rmu@gmail.com
- Mairie de Toulouse - Action Territoriale territoire Sud : 05 31 22 93 20
- Délégué du Préfet : 07 86 28 65 68
- Toulouse Métropole : citoyens.dat@toulouse-metropole.fr

Où déposer ma candidature au Conseil citoyen ?

sur Internet : **jeparticipe.toulouse.fr**

ou Mairie de quartier Reynerie : 5 rue de Kiev 1
ou Médiathèque Grand M : Rue Raymond Lizop 2
ou Centre social Mirail U : 14 chemin du Mirail 3
ou Centre social Reynerie : 8 place Abbal 4

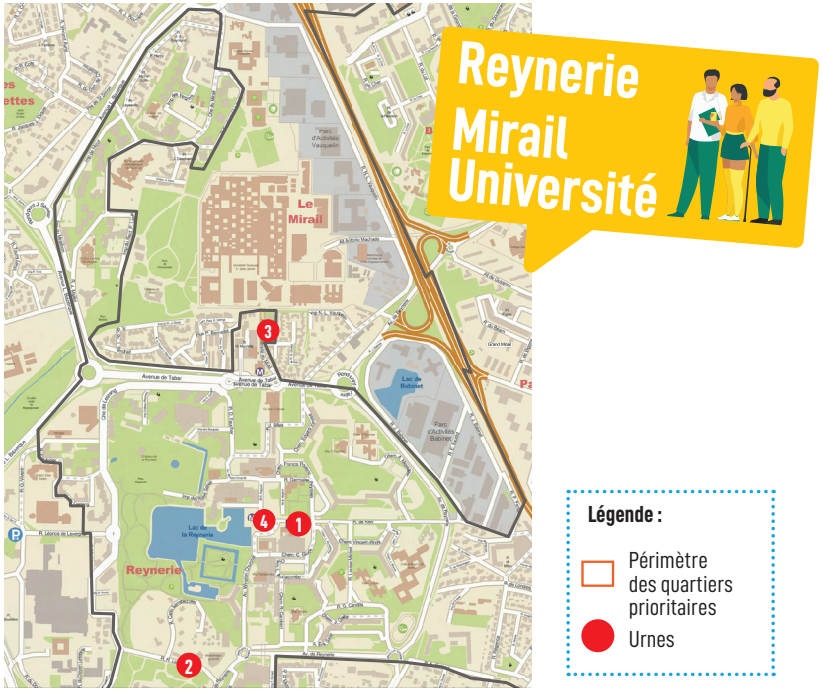

Les autres Conseils citoyens : BLAGNAC : Barradels/Cèdres/Saules **COLOMIERS** : Val d'Aran/Fenassiers Bel Air Poitou - En Jacca **CUGNAUX** : Vivier Maçon **TOULOUSE** : Trois cocus/La Vache - Negreneys/Bourbaki - Soupetard La Gloire - Breguet Lecrivain/Les Maraîchers - Empalot - Bellefontaine/Milan - Reynerie/Mirail Université Pradettes - Arènes /Cépière/Beauregard.

En octobre 2021

Je rejoins le CONSEIL citoyen de mon quartier

CULTURE • LOGEMENT • SANTÉ • ENTREPRISES • TRANSPORT • CITOYENNETÉ
EMPLOI • SERVICES • ÉDUCATION • CADRE DE VIE • COMMERCES • SÉCURITÉ

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
contrat de ville 2015-2020
toulouse métropole
MAIRIE DE TOULOUSE www.toulouse.fr

COUPON RÉPONSE

Jusqu'au 15 octobre

Je souhaite participer au Conseil citoyen de mon quartier :

☐ Reynerie ☐ Mirail Université

☐ **Je suis habitant du périmètre prioritaire du quartier**
(voir carte au verso)

NOM (1) : .....
PRÉNOM (1) : .....
☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre
Mois / année de naissance (3) : .....
TÉLÉPHONE (2) : .....
@ (2) : .....
ADRESSE (1) : .....
.....

☐ **Je représente une structure locale intervenant dans le quartier**

☐ ARTISAN ☐ COMMERÇANT ☐ ASSOCIATION
☐ PROF. LIBÉRALE Autre : .....
NOM DE MA STRUCTURE (1) : .....
.....
ADRESSE (1) : .....
.....
N° SIRET : .....
TÉL (2) : .....
@ (2) : .....
NOM (1) : .....
PRÉNOM (1) : .....

☐ **En cochant cette case je consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre de ma candidature participation aux instances participatives de la mairie de Toulouse ou Toulouse Métropole.**
Je suis informé(e) du retrait possible de mon consentement, à tout moment, en le demandant à citoyens.dat@toulouse-metropole.fr

(1) Informations obligatoires
(2) Informations nécessaires pour vous contacter
(3) Les candidats entre 13 et 15 ans devront fournir une autorisation parentale pour participer aux réunions du Conseil citoyen

«Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des instances participatives (constitution/renouvellement/listes d'attente, organisation et accompagnement des conseils citoyens et bureaux de quartiers, ateliers citoyens). Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la Direction de l'Action Territoriale. Les agents habilités, l'élu référent et les directions métiers en lien avec la thématique de l'instance, la Préfecture pour les conseils citoyens et le cas échéant l'huissier de justice procédant au contrôle en cas de tirages au sort sont destinataires des données qui seront conservées la durée du mandat + 6 mois. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à Direction de l'Action territoriale, 34 rue Pargaminières – 31000 Toulouse ou par email à Citoyens.dat@toulouse-metropole.fr . Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. La base légale de ce traitement est le consentement.»

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Le Conseil citoyen est un espace de dialogue entre citoyens de mon quartier.
- Il est force de propositions pour améliorer la vie du quartier
- Il participe aux instances de pilotage du Contrat de Ville aux côtés des pouvoirs publics.

À QUOI SERT-IL ?

En étant membre du conseil citoyen, je peux :

- Exprimer les besoins que j'ai repérés et mes idées.
- Soutenir et participer à des projets avec les habitants, des associations et les institutions.

COMMENT FONCTIONNE T-IL ?

- Il définit ses règles de fonctionnement (fréquence et lieu de réunion, sujets de travail...).
- Il se réunit une fois par mois environ.
- Il bénéficie d'une dotation annuelle de fonctionnement.

La loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré la signature de Contrats de Ville afin de réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires (emploi, logement, éducation, sécurité, santé...).
Au sein du conseil citoyen du quartier, cette loi permet à chaque habitant, association, entreprise, de faire entendre sa voix.

Le CONSEIL CITOYEN réunit

PROPOSITIONS
CO-CONSTRUCTION
DIALOGUE
CONCERTATION

des structures locales
associations, entreprises et commerces qui interviennent dans le quartier prioritaire.

des habitants
qui résident dans le quartier prioritaire (voir carte au verso)

Les instances de pilotage du Contrat de Ville
réunissent les institutions signataires, les partenaires et les représentants des Conseils citoyens

«Les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité » **(Loi du 21 février 2014).**